



Courrier signe modification de remuneration

Par **rubisandra_old**, le **15/11/2007** à **14:42**

bonjour,

nouvelle sur le site

cdi temps partiel 28h/semaine 121.34/mois, embauchée depuis le 25/01/2000

Après mon retour de conge parentale de 3 ans mon employeur m' a remis en main propre un avenant a mon contrat avec clause de mobilité clause que je n'avais pas avant et modification de ma rémunération avec partie fixe et partie variable

Je n'ai pas signée cet avenant, lettre avec envoi en AR

Mon employeur a trouver dommage l'envoi de ce courrier en me disant que l'on aurais pu voir ca ensemble, que lui non plus ne savais pas et que notre Comptabilité dans leur fichier j'étais a 20h/semaines d'ou l'avenant bref, je pense que c'était du pipo

Donc celui ci m'a dit que je recevrais un courrier simple(non inscrit avenant)concernant ma rémunération "a moin que je ne veuille pas de la prime d'interressement".

J'ai signé ce courrier.

Aujourd'hui j'ai un doute, avant j'avais un 13 e mois repartie egalitairement tous les mois("prime de noel"sur bulletin de paie)

J'ai demandé la regularisation auprès de mon employeur, il me dit :

salaires brut avant conge parentale de 937.07+78.08 euros = 1015.15 euros

fusion societe 2005 mon salaire est devenu =1015 euros "cette intégration au salaire de base de la prime de noel ne s'est traduite pas aucune baisse du montant global de la rémunération" retour de conge en 2007 mon salaire Brut est de 1024.00 euros sans prime de noel

J'ai repris toutes mes fiches de paies et je constate que mon salaire etait un plus au dessus du SMIC + la prime de 13 e mois

Aujourd'hui je me retrouve avec le smic

(grille de salaire suivant convention 1035.00 euros)sur ce point apparament il ont regulariser mais je ne sais pas j'attends ma fiche de paie de octobre non reçu a ce jour 15.11.07 lettre en

AR

Pour ce cas, car, je n'ai pas fini, il y a d'autres choses

Le courrier donc que j'ai signé courrier simple reçu en AR sans mention : "avenant ""article I.... article II...."

est-il en conformité par rapport à mon contrat de base même si j'ai signé à t-il une valeur ????

Merci de votre réponse et à bientôt

cordialement

isa0274@hotmail.com